

**Attestation relative à l'utilisation d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou un système de caisse satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données (CGI, at.286,I-3°bis)**

Je soussigné, Didier Robert, représentant légal de la société Julie Solutions, éditeur du logiciel de gestion et de comptabilité Julie, atteste que ce logiciel, mis sur le marché à compter du 25/09/2017, dans sa version N° 3.34.04, satisfait aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au 3° bis du I de l'article 286 du code général des impôts.

Didier Robert  
Directeur Général de Julie Solutions

